Rue de Sambre, 22
7850 ENGHIEN
Tél. et Fax : 02/395.33.02
saint.vincent.enghien@gmail.com

Enghien, le 31 août 2023

Chers parents,
Voici quelques renseignements pratiques que nous vous demandons de **lire attentivement**. Ils concernent les horaires, les tarifs, les modes de fonctionnement, … bref, tout ce qu'il faut savoir pour vivre une année scolaire la plus harmonieuse qui soit.

1. Horaire des cours :

Matin	de 8h25 à 12h05 **(11h40 le mercredi)**
Après-midi	de 13h20 à 15h40 **(14h10 le vendredi)**

2. Accueil extrascolaire : ASBL *Récréaction JG* – Débora Van Kerkhove – 0471 098 950 recreactionjg@gmail.com

Matin	de 6h30 à 8h00
Après-midi	de 16h00 à 18h30
Après-midi (vendredi)	de 14h10 à 18h30 : accueil extrascolaire ou activités parascolaires (les informations qui concernent ces activités vous sont données par les organisateurs eux-mêmes).
Mercredi	de 11h40 à 18h30 : accueil extrascolaire

3. Retour à la maison :

Un rang, conduit par un professeur, amène les enfants de l'autre côté de l'Avenue Reine Astrid, en traversant au passage protégé, afin que les enfants puissent rejoindre **seuls** l'Académie ou *l'école des devoirs*. (demande sur le papier rose)
À la demande des parents, et **seulement pour les enfants à partir de la 3ème primaire**, une carte de sortie peut être délivrée. **Le déplacement des enfants détenteurs d'une carte de sortie se déroule *sous la responsabilité des parents*.**

4. Repas de midi :

Il est possible de prendre du potage ou un repas chaud tous les jours de la semaine, *sauf le mercredi*.
Les réservations des repas chauds se font en fin de mois précédent, au moyen d'un bon de commande double. Il convient de cocher les repas choisis (ou la « case de tête » si l'enfant les commande tous) et rentrer le bon de commande à l'école dans les meilleurs délais. Si l'enfant est absent, ***il est demandé aux parents de prévenir l'école avant 9h00 afin de décommander le repas.***
SI L'ÉCOLE N'EST PAS PRÉVENUE DANS LES DÉLAIS, LE REPAS SERA FACTURÉ.
Puis-je vous demander de rentrer les documents dans les délais impartis ? Merci

Remarque importante : le service des repas chauds est subordonné au paiement régulier des factures. Sans paiement, nous nous verrons dans l'obligation de suspendre le service des repas chauds. Si vous éprouvez une difficulté, merci de prendre contact personnellement avec la Direction.

Merci de votre compréhension

Les repas chauds seront servis à partir du lundi 04 septembre 2023.

5. <u>Coûts des différents services</u> :

Facturés par l'ECOLE

Séance de natation (entrée et transport)	4.80 € au total, ventilés en : 2.30 € : entrée à la piscine (selon présence de l'enfant, toute absence devant être motivée) 2.50 € (paiement <u>obligatoire</u> car frais incompressibles)	
Repas chaud (sur inscription préalable) Potage-repas- dessert	3.40 € (Acc et M1) 3.90 € (M2 et M3)	4.50 € (primaires)
Potage (à la demande)	0.50 €	

Facturés par l'ASBL *Récréaction JG*

Redevance temps de midi (obligatoire)	5,00 € / mois (9 X par an)
Accueil extrascolaire	1.60 € par heure, comptage au $\frac{1}{4}$ d'heure entamé.

L'accueil extrascolaire et la redevance « temps de midi » seront gratuits à partir du troisième enfant d'une même fratrie, composition de ménage faisant foi. (Les enfants ayant le même domicile)

<u>Estimation du coût des activités d'une année scolaire</u>.

Afin de respecter le prescrit du décret qui règle la communication et la perception des frais dans l'Enseignement Fondamental, vous recevrez, dans un courrier séparé, une estimation des frais obligatoires et facultatifs.

6. <u>La sortie des cours</u> : Elle se déroule UNIQUEMENT par la rue du Sac.

Vers 15h35 (**11h35 le mercredi**), nous ouvrons la porte verte de la rue du Sac et invitons les parents à entrer dans l'école, sur la cour et les parents peuvent s'avancer pour récupérer leurs enfants :

- ***Accueil/1ère mat***: les parents peuvent traverser la cour et se rendre dans la classe de Mme Nathalie et Mme Marie
- ***M2/M3***: les enfants sont dans <u>le couloir du pavillon</u>, et les parents peuvent les récupérer aux deux portes.
- ***Les élèves de Mme Jessica sont dans la salle de gym (pour faciliter les déplacements de tous).***
- ***Primaires*** : les parents se placent sur le chemin en clinkers, jusqu'à la grande grille orange. Lorsque l'enfant a vu l'un de ses parents, ***il prévient son* institutrice,** s'avance par l'escalier et est récupéré par le parent.

7. <u>Les contacts parents-école</u> :

Il vous est loisible de prendre rendez-vous avec un professeur par l'intermédiaire du journal de classe, avant ou après la classe. Vous pouvez également solliciter un rdv avec la direction par mail ou par téléphone.
Dans les classes maternelles, il vous est possible de rencontrer les enseignantes en conduisant votre enfant le matin ou de solliciter un rendez-vous au moyen de la farde de communications.

8. <u>Les absences</u> :

À partir de 5 ans, chaque absence doit être justifiée, par un document interne à l'école dûment complété et signé. Il est de la responsabilité des parents de rendre les documents justificatifs au titulaire <u>dès le retour de l'enfant en classe</u>.

Toutes ces informations et consignes, surtout celles qui concernent la *sortie des classes*, ont vraiment pour but de *sécuriser* les déplacements dans l'école. Une école est un lieu vivant, et, à l'usage, nous nous permettrons d'évaluer et d'éventuellement amender ou modifier l'une ou l'autre procédure.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre indispensable soutien, je vous assure de notre dévouement pour vos enfants.

Annick SIMON, directrice